

**Conseil économique et social**

Distr. générale
15 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement**

Quatorzième session
Genève, 7-9 novembre 2016
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième session*

**Qui s'ouvrira au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS),
à Genève, le lundi 7 novembre 2016, à 15 heures**

I. Ordre du jour provisoire**A. Colloque 2016 du Programme paneuropéen : Tendre vers le but
prioritaire 1**

1. Colloque 2016 du Programme paneuropéen.

* La session du Comité directeur se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Genève, avenue Appia. Pour accéder aux locaux de l'OMS, les représentants doivent être inscrits sur une liste de participants qui sera communiquée au service d'accueil de l'OMS à l'entrée du bâtiment principal. Il est demandé aux participants de se présenter, avant la session, à l'entrée du bâtiment principal pour se faire délivrer un badge d'identification et indiquer la salle de réunion. Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leur propre exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web PPE-TSE (www.thepep.org).



B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du bureau.
4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa treizième session et rapports du Bureau sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième réunions.
5. Résultats du Colloque 2016 du Programme paneuropéen.
6. Examen initial des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.
7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris :
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement ;
 - b) Course de relais du Programme paneuropéen ;
 - c) Partenariats du Programme paneuropéen ;
 - d) Académie du Programme paneuropéen ;
 - e) Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris.
8. Gestion du Programme paneuropéen :
 - a) Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE ;
 - b) Stratégie de communication ;
 - c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017 ;
 - d) Questions financières ;
 - e) Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux.
9. Questions diverses.
10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau.

II. Annotations

A. Colloque 2016 du Programme paneuropéen : Tendre vers le but prioritaire 1

1. Colloque 2016 du Programme paneuropéen

À sa septième session (Genève, 22 et 23 octobre 2009), le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) avait envisagé des moyens de faire participer plus activement les États membres et autres parties prenantes aux débats sur les thèmes prioritaires du Programme. À cette fin, il avait décidé qu'à partir de sa huitième session, des débats approfondis ou des colloques seraient organisés, auxquels participeraient des intervenants du secteur privé, des universitaires, des acteurs gouvernementaux et des membres de la société civile (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 46). Les sujets abordés seraient en relation avec les quatre buts

prioritaires adoptés par la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), à raison d'un but par an¹. À sa treizième session (Genève, 17-18 novembre 2015), le Comité a décidé que le Colloque continuerait à se tenir chaque année juste avant ses sessions. À sa vingt-huitième réunion (Copenhague, 25-26 juin 2015), le Bureau a décidé que le thème de 2016 serait le but 1 de la Déclaration d'Amsterdam.

Le Colloque 2016 du Programme paneuropéen se tiendra le lundi 7 novembre 2016 et commencera à 15 heures. Il sera consacré au but 1 de la Déclaration d'Amsterdam : « Contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé ». Toutes les parties prenantes sont encouragées à y prendre une part active. Les conclusions seront examinées par le Comité directeur lors de sa session générale qui se tiendra le lendemain (voir point 5 de l'ordre du jour ci-après). Le programme détaillé du Colloque sera disponible en temps utile.

Document

Colloque 2016 du Programme paneuropéen : Contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé (ECE/AC.21/SC/2016/3-EUPCR1612201/4.1/SC14/3).

B. Session générale du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa quatorzième session, tel qu'établi par le secrétariat du Programme paneuropéen (la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe)) en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document

Ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2016/1-EUPCR1612201/4.1/SC14/1).

3. Élection du bureau

Le Comité élira un président et un ou plusieurs vice-présidents, si nécessaire. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par un représentant du secteur des transports, de la santé et de l'environnement. Le Président de la quatorzième session devrait représenter le secteur de la santé. Selon la proposition de modification du règlement intérieur adoptée par le Comité directeur à sa onzième session, le nouveau président et le président sortant seront coprésidents pour cette session seulement.

Le Comité examinera la composition de son bureau (voir annexe) et envisagera l'élection éventuelle de nouveaux membres.

¹ Il convient de noter qu'un cinquième but prioritaire (Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transport, de santé et d'environnement) a été ajouté en 2014 suite à l'adoption de la Déclaration de Paris (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2, annexe). Ce cinquième but peut aussi être le thème de futurs colloques.

4. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa treizième session et rapports du Bureau sur ses vingt-huitième et vingt-neuvième réunions

Le Comité adoptera le rapport de sa treizième session. Il prendra note des rapports de la vingt-huitième (Genève, 19 novembre 2015) et de la vingt-neuvième réunion du Bureau (Copenhague, 7-8 juillet 2016).

Documents

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa treizième session et rapport du Bureau du Comité directeur sur sa vingt-huitième réunion (ECE/AC.21/SC/2015/6-EUDCE1408105/1.6/SC13/6).

Rapport sur la vingt-neuvième réunion du Bureau (document n° 1).

5. Résultats du Colloque 2016 du Programme paneuropéen

Le secrétariat résumera les conclusions du Colloque 2016. Le Comité sera invité à examiner les résultats et à se prononcer sur les activités de suivi à mener. Le Comité se penchera également sur le thème du prochain Colloque.

6. Examen initial des préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Le Comité directeur souhaitera peut-être engager le débat sur les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

7. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Comité examinera les progrès réalisés dans le cadre des quatre mécanismes de mise en œuvre énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam (ECE/AC.21/2014/2-EUDCE1408105/1.6/4HLM/2, annexe), à savoir les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, la course de relais du Partenariat, le Partenariat du PPE-TSE et l'Académie du Programme paneuropéen.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

Le secrétariat présentera la version en langue russe du document intitulé « Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement », qui avait été publié en anglais à l'occasion de la quatrième Réunion de haut niveau (Paris, 14-16 avril 2014).

À la lumière des résultats de sa treizième session, le Comité souhaitera peut-être formuler des propositions concrètes concernant les moyens d'aider les États membres dans l'élaboration de tels plans d'action et de renforcer la capacité des pays qui s'emploient à coordonner leurs politiques dans ces trois domaines. Le Comité souhaitera peut-être aussi prendre connaissance des bonnes pratiques et des enseignements tirés par les États membres à cet égard.

Document

Christian Schweizer, Francesca Racioppi et Leda Nemer, *Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement : Manuel pas à pas destiné aux décideurs et planificateurs* (Copenhague : Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, 2014).

b) *Course de relais du Programme paneuropéen*

La course de relais du Programme paneuropéen a été relancée à la Réunion de haut niveau de Paris comme l'un des principaux moyens de mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Introduite par la Déclaration d'Amsterdam en 2009, elle vise à ce que les participants échangent leurs expériences et les bonnes pratiques en matière de mobilité et de transports écologiques et sains. Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des ateliers qui se sont tenus à Petrozavodsk et Vienne.

Le Comité souhaitera peut-être examiner à nouveau le rapport de l'atelier qui s'est tenu à Irkoutsk afin d'évaluer les progrès réalisés depuis.

Les délégations sont invitées à proposer d'accueillir de nouveaux ateliers en 2017 et au-delà et à confirmer les offres déjà faites.

Documents

Rapport sur l'atelier de Petrozavodsk (document n° 2).

Rapport sur l'atelier de Vienne (document n° 3).

c) *Partenariats du Programme paneuropéen*

Le secrétariat présentera la proposition de mandat révisé des partenariats du Programme paneuropéen, telle qu'approuvée par le Bureau lors de sa vingt-neuvième réunion. Le Comité directeur sera invité à examiner et approuver officiellement ce mandat.

Le Comité sera en outre prié d'examiner et d'approuver officiellement les modalités des partenariats existants.

À la suite de la quatrième Réunion de haut niveau, de nouveaux travaux pour le développement et l'évaluation des emplois liés à des transports écologiques et sains ont été engagés dans le cadre du partenariat sur les emplois liés à des transports écologiques et sains. Le secrétariat présentera un rapport sur les travaux effectués dans le cadre de la phase 2 de ce partenariat et une proposition concernant les prochaines activités.

La délégation de l'Autriche rendra compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur la promotion du cyclisme et du Partenariat du PPE-TSE sur l'écoconduite.

Les délégations de la France et de la Fédération de Russie rendront compte au Comité des progrès réalisés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur l'intégration des objectifs en matière de transport, de santé et d'environnement dans les politiques urbaines et d'aménagement de l'espace.

Le secrétariat rendra compte au Comité des révisions apportées aux outils d'évaluation économique de la santé pour la marche et le vélo. Ces outils ont été élaborés dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE, avec l'appui de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse et de la Commission européenne.

Documents

Grandes lignes du Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (Partenariat en matière de cyclisme) (document n° 4).

Données concernant l'écoconduite (Partenariat en matière d'écoconduite) (document n° 5).

Publication : *Riding Towards the Green Economy : Cycling and Green Jobs* (Le chemin de l'économie verte : cyclisme et emplois verts) (document n° 6).

Projet de mandat révisé des Partenariats du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2016/6-EUPCR1612201/4.1/SC14/6).

Descriptif des Partenariats (document n° 7).

Prochaines activités proposées dans le cadre du Partenariat concernant les emplois liés à des transports écologiques et sains (document n° 8).

d) *Académie du Programme paneuropéen*

La Déclaration de Paris prévoyait la mise en place d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre, à savoir l'Académie du Programme paneuropéen. Celle-ci a pour objectif d'associer la science, la politique et la pratique, et de servir de plateforme permettant de renforcer les capacités dans le cadre d'une intégration des transports, de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et de tirer parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès réalisés dans cette voie. Le secrétariat présentera les activités prévues dans le cadre de l'Académie du Programme paneuropéen en 2016-2017 et présentera les activités prévues dans le cadre des cours d'été de l'Académie.

Documents

Activités prévues dans le cadre des cours d'été de l'Académie du Programme paneuropéen (document n° 9)

Plan de travail des activités de l'Académie du Programme paneuropéen en 2016-2018 (document n° 10).

e) *Recherche de nouveaux outils de mise en œuvre de la Déclaration de Paris*

Le secrétariat rendra compte au Comité des progrès réalisés dans l'utilisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) et de la façon dont ils ont été mis en œuvre jusqu'à présent. Le projet ForFITS a été élaboré par la Division des transports de la CEE avec le soutien du Comité des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la coopération internationale et la planification en faveur de politiques de transport durable, notamment en facilitant l'atténuation des effets des changements climatiques. Le secrétariat rendra compte en outre au Comité des activités actuellement en cours pour rendre les futurs systèmes de transport intérieur encore plus fonctionnels.

Document

Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'instrument d'évaluation du CO₂ dans le cadre des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) (document n° 11).

8. Gestion du Programme paneuropéen

a) *Suivi de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE*

À sa vingt-neuvième réunion, le Bureau du Comité directeur a décidé de modifier à nouveau le questionnaire PPE-TSE de 2015 pour l'adapter à la Déclaration de Paris et de le distribuer aux États membres avant la quatorzième session du Comité. Le questionnaire a été envoyé à tous les coordonnateurs en septembre 2016. Le secrétariat présentera les résultats de l'étude des données ainsi recueillies.

Les délégations souhaiteront peut-être rendre compte des projets et des activités réalisés ou prévus dans leur pays, au niveau national ou communal, pour mettre en œuvre les buts du PPE-TSE. Elles sont encouragées à rendre compte non seulement de leurs bonnes pratiques et de l'expérience acquise mais aussi des difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre de politiques des transports écologiques et saines. Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner d'autres moyens de suivre et d'évaluer les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de ces buts.

Document

Examen régional de 2016 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (document n° 12).

b) Stratégie de communication

À sa treizième session, le Comité directeur a été informé du renforcement du mécanisme d'échange d'informations sur le PPE-TSE et le secrétariat a présenté un rapport sur les nouvelles missions qui pourraient être confiées à ce mécanisme. Conformément à la demande du Comité directeur, le Bureau a décidé de mettre en œuvre la deuxième option proposée par le secrétariat, à savoir moderniser l'architecture du mécanisme d'échange d'informations. Le secrétariat informera le Comité de l'évolution dans ce domaine. Le Comité sera en outre invité à prendre note des publications parues ou mises à jour dans ce domaine depuis la treizième session.

Le Comité souhaitera sans doute être informé des prochaines publications de la CEE pendant l'exercice biennal 2016-2017 (« Mise en œuvre de la Déclaration de Paris de la quatrième Réunion de haut niveau » et « Partenariats PPE-TSE »). Il souhaitera peut-être aussi examiner les publications de la CEE prévues pour la période biennale 2018-2019 afin de donner un mandat clair au secrétariat concernant l'établissement de ces documents. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner des conseils pour mieux faire connaître le PPE-TSE.

Le Comité examinera une liste des possibilités de communication proposée pour le Programme en 2017 et demandera de procéder aux préparatifs nécessaires.

Documents

Moderniser l'architecture du mécanisme d'échange d'informations (document n° 13).

Rapport du mécanisme d'échange d'informations (document n° 14).

Activités de communication proposées en 2017 (document n° 15).

c) Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017

Le Comité est invité à étudier les activités menées à bien en 2016 et à adopter son programme de travail pour 2016-2017.

Document

Programme de travail du PPE-TSE pour 2016-2017 (ECE/AC.21/SC/2016/4-EUPCR1612201/4.1/SC14/4).

d) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2016 et des dépenses prévues en 2017 sur la base de son programme de travail. Les délégations devraient annoncer des contributions en espèces ou en nature afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme.

Document

Situation du fonds d'affectation spéciale PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2016/5-EUPCR1612201/4.1/SC14/5).

e) *Renforcement des synergies avec les organisations et mécanismes internationaux*

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents afin de renforcer les synergies. Il sera notamment invité à examiner les synergies possibles avec la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (2017).

Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle pour les autres régions et de renforcer la collaboration avec des organisations et mécanismes internationaux.

9. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement.

10. Date et lieu de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

La quinzième session du Comité directeur est provisoirement fixée aux 30 et 31 octobre 2017, au Palais des Nations, à Genève. Elle débutera par le Colloque 2017 et sera suivie d'une réunion du Bureau le 1^{er} novembre 2017.

La trentième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen devrait se tenir à Copenhague à l'été 2017.

III. Organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 7 novembre 2016	
15 heures-18 heures	1
Mardi 8 novembre 2016	
10 heures-10 h 10	2
10 h 10-10 h 40	3
10 h 40-11 heures	4
11 heures-11 h 30	5
11 h 30-12 heures	6
12 heures-13 heures	7 a)
15 heures-15 h 50	7 b)
15 h 50-16 h 40	7 c)
16 h 40-17 h 30	7 d)
17 h 30-18 heures	7 e)
Mercredi 9 novembre 2016	
10 heures-10 h 30	8 a)
10 h 30-11 heures	8 b)
11 heures-11 h 30	8 c)
11 h 30-12 heures	8 d)
12 heures-12 h 30	8 e)
12 h 30-12 h 50	9
12 h 50-13 heures ^a	10

^a La session sera suivie de la trentième réunion du Bureau du Comité directeur du Programme paneuropéen, le mercredi 9 novembre à 14 h 30.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante :

Secteur de la santé

- M. François André (Belgique)
- M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine)
- M^{me} Vigdis Ronning (Norvège)
- M. Ion Shalaru (République de Moldova)

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie)
- M^{me} Annette Gogneau (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
 - M. Robert Thaler (Autriche)
-